



**PROCES-VERBAL**  
**Séance du Conseil général**  
**Date et lieu : 22 mai 2019, 19h30, salle communale**

**Conseil général**

Présents : 26 Conseillers généraux

Sont excusés : MM. Christophe Catillaz, François Déforel, Florian Genilloud et Noam Rey

Secrétaire du Conseil général : Mme Véronique Margueron

Le quorum est atteint, le Conseil général peut valablement siéger. La majorité est fixée à 14.

**Conseil communal**

Présents : M. Daniel Tercier, Syndic, Mme Alexandra Clerc, MM. Daniel Bovigny, Paul-Henri Donzallaz, Gobet Jean Noël, Sébastien Meyer, Patrick Telfser, Christophe Yenni

Excusée : Mme Eliana Rodrigues Martins Branco Vieira

Secrétaire Conseil communal : M. Olivier Richert

**Ordre du jour**

1. Procès-verbal de la séance du 28 novembre 2018 - approbation
2. Comptes 2018 du Foyer St-Vincent, rapport de la Commission financière sur la base du rapport de la fiduciaire et approbation
3. Comptes 2018 de la Commune et du Fonds Louis Guigoz, rapport de la Commission financière sur la base du rapport de la fiduciaire et approbation
4. Demande de crédit - remplacement de l'informatique de l'administration
5. Demande de crédit - mise aux normes de la protection incendie des locaux scolaires
6. Demande de crédit - mise à neuf de la conduite d'eau potable et l'assainissement des eaux usées, secteur "Rue du Bugnon - Rue de la Condémine"
7. Désignation de l'organe de révision pour les années 2019-2021
8. Nomination de deux membres de la commission "Vuadens demain"
9. Election du bureau du Conseil général
  - a) Election du/de la président/e pour une année

## Séance du Conseil général du 22 mai 2019

- b) Election du/de la vice-président/e pour une année
- c) Election des scrutateurs
- 10. Proposition du groupe PDC au Conseil communal d'étudier la politique économique locale
- 11. Divers

### Ouverture de la séance par M. Jean-Luc Thomas

Je remercie chacun de sa présence et souhaite une cordiale bienvenue. Je salue tout spécialement Mme Jenny Ropraz qui siège pour la première fois, à la place de Mme Martine Ducrest Levrat, démissionnaire en début d'année.

Bienvenue également aux auditeurs et à la presse. Des présentations "format papier" sont à disposition. Pour débiter, je me dois de préciser que, sauf autorisation accordée par le bureau du Conseil général, le public et la presse ne peuvent ni enregistrer, ni filmer les débats. Aucune demande d'autorisation ne nous est parvenue.

Par contre, afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, la séance sera enregistrée. Chacun est ainsi tenu d'utiliser un micro.

La séance est officiellement ouverte. La convocation vous est parvenue par messagerie le 8 mai dernier, a paru le 10 mai 2019 dans la feuille officielle n ° 19, sur le site de la commune et au pilier public, soit plus de 10 jours avant. Je constate donc sa régularité.

Les personnes suivantes se sont excusées : MM. François Déforel, Christophe Catillaz, Noam Rey et Florian Genilloud. Afin de confirmer les présences, il est procédé à l'appel : 26 membres sont présents. Le quorum est atteint et le Conseil général peut valablement siéger. La majorité est fixée à 14.

Concernant l'ordre du jour, le Conseil communal a décidé de retirer le point No 6 "Demande de crédit - mise à neuf de la conduite d'eau potable et l'assainissement des eaux usées, secteur "Rue du Bugnon - Rue de la Condémine".

Y'a-t-il une remarque relative à l'ordre du jour ? Ce n'est pas le cas, nous passons au point 1.

### **1. Procès-verbal de la séance du 28 novembre 2018 – approbation.-**

Chacun/e ayant pu prendre connaissance de ce procès-verbal, la discussion est ouverte à son sujet. Aucune remarque n'étant faite, la discussion est close. Le bulletin secret n'est pas requis et le Conseil général se prononce par main levée.

Le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

### **2. Comptes 2018 du Foyer St-Vincent, rapport de la Commission financière sur la base du rapport de la fiduciaire et approbation.-**

La parole est donnée à M. Paul-Henri Donzallaz pour la commission du Foyer.

## Séance du Conseil général du 22 mai 2019

M. Paul-Henri Donzallaz :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Monsieur le Syndic, chers/ères collègues du Conseil communal,

Le résultat de fonctionnement pour 2018 se monte à Fr. 5'091'233.51 pour les charges et Fr. 5'112'494.60 pour les produits. L'excédent de produits est de Fr. 21'261.09. Le budget quant à lui présentait un excédent de charges de Fr. 30'282.93.

Nous avons analysé et comparé le budget avec les comptes 2018 en bonne collaboration avec la Commission financière. Je tiens à vous signaler deux éléments qui me paraissent importants dans la compréhension de la différence.

- La dissolution d'une réserve de Fr. 35'000.-- constitué depuis quelques années pour la réfection du chauffage et plus particulièrement de la chaudière qui ne répondait plus aux normes en vigueur.

Nous avons obtenu une prolongation de son service par le Service de l'environnement pour nous permettre d'étudier une solution privilégiant les énergies renouvelables, qui plus est devient une obligation pour les collectivités. Cela nous a permis de mettre à disposition de notre fournisseur d'énergie le local de chauffage pour lui permettre d'installer la source d'énergie de secours et d'appoint pour notre réseau de chauffage à distance qui est en construction, et ceci sans aucun frais pour le Foyer.

- L'autre fait marquant de l'année sous revue est le compte enregistrant les dons privés qui passent de Fr. 500.-- budgétés à Fr. 19'760.-- au résultat annuel.

Le rapprochement du Corps des Sapeurs-pompiers de notre village avec le groupement de la région leur a permis d'offrir, par la dissolution d'une réserve, une somme de Fr. 10'000.-- au Foyer.

Nous présentons à l'ancien Etat-Major nos plus vifs remerciements de la part des résidents qui seront les principaux bénéficiaires.

Vous avez pu prendre connaissance de ces résultats au moyen des documents transmis, du rapport de la Fiduciaire et ainsi, la Commission administrative respectivement le Conseil communal vous demandent d'approuver les comptes 2018 tels que présentés.

M. Jean-Luc Thomas remercie M. Paul-Henri Donzallaz et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Mesdames, Messieurs,

Alors que le budget approuvé en séance du Conseil général le 2 mai 2018 prévoyait une perte de Fr. 49'082.93, le résultat de l'exercice 2018 présente un bénéfice de Fr. 21'261.09 après dissolution de provisions totalisant Fr. 58'000.--.

D'autre part, nous invitons le Foyer St-Vincent à établir dès que possible une planification financière dans la perspective des futurs changements à venir.

Sur la base du rapport du 22 mars 2019 de la Fiduciaire Multifiduciaire Fribourg SA, nous recommandons au Conseil général d'accepter les comptes 2018 du Foyer St-Vincent tels qu'ils ont été présentés.

## Séance du Conseil général du 22 mai 2019

Au nom de la Commission financière :

Alain Moradpour, secrétaire

Bernard Sudan, président

M. Jean-Luc Thomas remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion sur ce point.

Aucune intervention n'étant demandée, la discussion est close. L'objet est donc soumis au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce par main levée.

Les comptes 2018 du Foyer St-Vincent sont approuvés à l'unanimité.

### **3. Comptes 2018 de la Commune et du Fonds Louis Guigoz, rapport de la Commission financière sur la base du rapport de la fiduciaire et approbation.-**

La parole est donnée à M. Paul-Henri Donzallaz pour le Conseil communal.

M. Paul-Henri Donzallaz :

Mesdames et Messieurs,

Le compte de fonctionnement 2018 dégage un bénéfice avant amortissement extraordinaire et attribution aux réserves non obligatoires de Fr. 889'075.57 (en 2017, nous avions Fr. 803'243.49). Le budget de fonctionnement prévoyait un bénéfice de Fr. 107'624.37, contre Fr. 66'547.30 en 2017. Ce résultat provient des éléments principaux suivants :

- une diminution de charges de Fr. 633'000.--.
- une croissance des recettes d'impôts par rapport au budget de Fr. 442'000.-- réparties comme suit :
  - Impôts des personnes physiques : en diminution de Fr. 198'000.--
  - Impôts des personnes morales : + Fr. 157'000.--
  - Prestations en capital : + Fr. 100'000.--
  - Contribution immobilière : + Fr. 72'000.--
  - Impôts sur les mutations immobilières et les gains immobiliers : + Fr. 311'000.--.

Le montant des impôts conjoncturels est calculé par le Service des contributions avec une inertie de 3 ans indexée à l'augmentation du coût de la vie.

La réforme de la Caisse de Prévoyance de l'Etat de Fribourg doit lui donner des conditions qui permettront de remplir les exigences légales posées par la LPP aux institutions de droit public en capitalisation partielle, soit la couverture des engagements à hauteur de 80% au moins d'ici 2052.

Compte tenu de ces perspectives, le Conseil communal a décidé de provisionner cette recapitalisation future à hauteur d'un montant communiqué par l'Association des communes fribourgeoises de Fr. 600'000.--. Vu l'excellent résultat, 2018 nous permet de provisionner la totalité du montant. Nous aurons à payer notre part dans le financement des dépenses cantonales pour les classes de l'enseignement au plus tard en 2021. Il s'agit là du montant le plus important sur les 3 solutions qui seront présentées au Grand Conseil.

Le Conseil communal vous soumet un compte de fonctionnement 2018 bénéficiaire de Fr. 46'765.97. En 2017, il était de Fr. 45'480.69.

## Séance du Conseil général du 22 mai 2019

### **Comptes 2018 du Fonds Louis Guigoz :**

Le Fonds Louis Guigoz en faveur des apprentis et des étudiants de notre village se solde par un bénéfice de Fr. 14'814.28 après l'attribution de subventions de Fr. 8'050.--.

Nous enregistrons également un don du Corps des Sapeurs-pompiers de Fr. 11'834.63. Le capital produisant les intérêts permettant de verser des subsides est ainsi porté selon les statuts de Fr. 240'996.45.-- à Fr. 255'810.73.

Nous avons versé depuis 1982 la somme de Fr. 478'087.-- à nos apprentis.

M. Jean-Luc Thomas remercie M. Paul-Henri Donzallaz et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Mesdames, Messieurs,

Alors que le budget de fonctionnement de la commune prévoyait un déficit de Fr. 107'624.37, avant amortissements extraordinaires et attributions aux réserves, les comptes présentent un bénéfice de Fr. 889'075.57 avant lesdits amortissements et attributions aux réserves.

Cet écart aussi important que réjouissant par rapport au budget 2018 s'explique notamment par une très bonne maîtrise des charges inférieures de Fr. 633'000.--, une croissance des recettes d'impôts de Fr. 442'000.-- provenant essentiellement d'une augmentation du volume des impôts des personnes morales, des droits de mutations immobilières et des gains immobiliers.

Après la constitution d'une provision de Fr. 600'000.-- en faveur de la Caisse de Prévoyance du personnel de l'Etat, le résultat bénéficiaire de la commune s'élève à Fr. 46'765.97.

Le budget des investissements prévoyait des investissements nets de Fr. 7'528'500.- alors que ceux portés au bilan s'élèvent à Fr. 5'521'357.20. La différence de Fr. 2'007'142.80 représente les investissements non encore réalisés ou en cours d'exécution.

Sur la base du rapport du 18 avril 2019 de la fiduciaire Multifiduciaire Fribourg SA, nous recommandons au Conseil général d'accepter les comptes 2018 de la commune de Vuadens et du Fonds Louis Guigoz tels qu'ils ont été présentés.

Au nom de la Commission financière :

Alain Moradpour, secrétaire

Bernard Sudan, président

M. Jean-Luc Thomas remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion sur ce point.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close et il est passé au vote. Le bulletin secret n'est pas requis. Le Conseil général se prononce par main levée.

Les comptes 2018 de la commune et du Fonds Louis Guigoz sont approuvés à l'unanimité.

### **4. Demande de crédit - remplacement de l'informatique de l'administration.-**

La parole est donnée à M. Paul-Henri Donzallaz pour le Conseil communal.

## Séance du Conseil général du 22 mai 2019

M. Paul-Henri Donzallaz :

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Sur la base de la demande et du descriptif présentés, le Conseil communal se réfère à cette présentation du renouvellement de l'informatique qui est en votre possession, sans ajouter un nouveau commentaire si ce n'est de vous demander d'approuver cet investissement.

### Financement

Emprunt bancaire	Fr. 80'000.--
------------------	---------------

### Frais financiers

Intérêt estimatif 2 %	Fr. 1'600.--
-----------------------	--------------

Amortissement 15 %	<u>Fr. 12'000.--</u>
--------------------	----------------------

Charge annuelle	Fr. 13'600.--
-----------------	---------------

M. Jean-Luc Thomas remercie M. Paul-Henri Donzallaz et donne la parole à M. Bernard Sudan pour la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Dans le cadre de notre mandat légal, nous avons procédé à l'examen du crédit précité présenté en séance du Conseil général du 22 mai 2019.

Après avoir pris acte que deux offres ont été demandées, nous n'avons pas de remarques particulières à formuler au sujet de cette demande totalisant Fr. 80'000.- et dont le financement est prévu par emprunt bancaire.

Par conséquent, nous préavisons favorablement à l'unanimité la demande présentée.

Au nom de la Commission financière :

Alain Moradpour, secrétaire

Bernard Sudan, président

M. Jean-Luc Thomas remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion sur ce point.

L'objet ne suscite aucune intervention, il est soumis au vote. Le bulletin secret n'est pas requis. Le Conseil général se prononce par main levée.

Le crédit pour le remplacement de l'informatique de l'administration est accepté à l'unanimité.

### **5. Demande de crédit - mise aux normes de la protection incendie des locaux scolaires.-**

La parole est donnée à Mme Alexandra Clerc pour le Conseil communal.

Mme Alexandra Clerc :

Mesdames et Messieurs,

Le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général pour un crédit d'investissement complémentaire de Fr. 55'000.-- pour la mise aux normes de la protection incendie du local qui accueillera la future bibliothèque scolaire et publique de Vuadens.

Vous avez tous pris connaissance de l'explicatif qui accompagnait cette demande. Je me permets de relever que cet aspect ne nous était pas connu avant la mise à l'enquête car nous n'avions pas fait de

## Séance du Conseil général du 22 mai 2019

demande préalable auprès des services de l'Etat. Il est vrai que notre architecte, qui a réalisé la nouvelle salle de gym et l'agrandissement de la salle enfantine à notre plus grande satisfaction que ce soit au niveau du respect des coûts ainsi que du respect du planning établi, n'a pas anticipé cette mise aux normes, ce local accueillant à sa décharge depuis quelques années déjà des élèves pour la psychomotricité.

Afin de ne pas retarder le projet, une demande pour accord préalable a été adressée à la Commission financière début avril. En date du 7 avril dernier, la Commission a informé le Conseil communal du préavis majoritairement favorable octroyé à ce crédit complémentaire.

### Financement

Emprunt bancaire Fr. 55'000.--

### Frais financiers

Intérêt estimatif 2 % Fr. 1'100.--

Amortissement 3 % Fr. 1'650.--

Charge annuelle Fr. 2'750.--

M. Jean-Luc Thomas remercie Mme Alexandra Clerc et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Dans le cadre de notre mandat légal, nous avons procédé à l'examen du crédit précité présenté en séance du Conseil général du 22 mai 2019.

Consulté préalablement en urgence afin de pouvoir respecter le planning, la Commission financière a d'ores et déjà accepté à la majorité cette demande de crédit complémentaire de Fr. 55'000.--.

Bien que le principe de l'agrandissement d'une salle enfantine et la création d'une bibliothèque scolaire ne soient pas remis en question, le coût global de cet investissement et la présente demande complémentaire ont laissé perplexe quelques membres de notre Commission.

Toutefois, nous préavisons majoritairement favorablement la demande présentée dont le financement est prévu par emprunt bancaire.

Au nom de la Commission financière :

Alain Moradpour, secrétaire

Bernard Sudan, président

M. Jean-Luc Thomas remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion.

M. Michel Sudan :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En date du 2 mai 2018, le Conseil général a donné son accord pour un crédit d'investissement de Fr. 208'000.-- pour la transformation des locaux scolaires. Ce montant se décompose de la manière suivante :

- Transformation de la bibliothèque en salle de classe enfantine dans les combles pour Fr. 108'000.-
- Aménagement de la salle de rythmique en bibliothèque pour Fr. 100'000.--.

Pour la bibliothèque, selon l'estimation sommaire des investissements, plus ou moins 15%, le bureau d'architectes a prévu pour le CFC II, un montant de Fr. 22'000.-- hors taxes pour les aménagements

## Séance du Conseil général du 22 mai 2019

intérieurs, soit une paroi de séparation vitrée et l'adaptation des portes, Fr. 2'000.-- pour les installations électriques, Fr. 3'000.-- pour le revêtement de sol ainsi que Fr. 8'000.-- d'honoraires soit 80 heures à Fr. 100.--.

La transformation de la bibliothèque en salle de classe aux combles donne entière satisfaction tant au niveau du respect des budgets que des plannings et de la réalisation.

Le Conseil communal nous demande ce soir un crédit supplémentaire de Fr. 55'000.--, dont Fr. 2'000.-- d'honoraires ou 20 heures de travail, soit une augmentation du coût de ce projet de 55% afin de répondre aux nouvelles normes en vigueur sur les protections incendie entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Quelle est la part de responsabilité du bureau d'architectes dans cette lacune ? Peut-on admettre Fr. 10'000.-- d'honoraires pour un projet à Fr. 155'000.-- ?

Dans le cas présent, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je voterai blanc. En effet, je ne peux pas donner mon accord pour de telles erreurs de calcul, de conception et du respect des règlements en vigueur depuis, je le répète, le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et, en outre, vu que les travaux sont en cours de réalisation. Je ne peux pas dire non étant donné que cette mise aux normes est indispensable afin de pouvoir réaliser la bibliothèque qui découle d'une obligation légale suite à l'entrée en vigueur de la loi scolaire.

Serait-il nécessaire dans le futur de demander des offres à deux bureaux d'architectes afin d'éviter de telles erreurs et de pouvoir comparer les prix ?

Merci de votre attention.

M. Jean-Luc Thomas remercie M. M. Michel Sudan et ouvre la discussion. Personne ne souhaitant s'exprimer, le point est soumis au vote. Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le crédit pour la mise aux normes de la protection incendie des locaux scolaires est accepté à la majorité (6 abstentions).

### **6. Demande de crédit - mise à neuf de la conduite d'eau potable et l'assainissement des eaux usées, secteur "Rue du Bugnon - Rue de la Condémine".-**

Comme indiqué en début de séance, ce point a été retiré de l'ordre du jour.

### **7. Désignation de l'organe de révision pour les années 2019-2021.-**

La parole est donnée à M. Bernard Sudan pour la commission financière.

M. Bernard Sudan :

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'art. 97, lettre C de la loi sur les communes du 25 septembre 1980, nous devons émettre une proposition de désignation de l'organe de révision qui devra succéder à Multifiduciaire Fribourg SA dont le mandat est arrivé à échéance.

Après avoir sollicité et analysé trois offres, nous vous proposons à l'unanimité d'attribuer le mandat de révision à la société Fiduconsult Bulle SA pour les années 2019-2021.

## Séance du Conseil général du 22 mai 2019

Au nom de la Commission financière :

Alain Moradpour, secrétaire

Bernard Sudan, président

M. Jean-Luc Thomas remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion sur ce point.

Personne ne souhaitant s'exprimer, la discussion est close et le point est soumis au vote. Le bulletin secret n'est pas demandé.

La désignation de la fiduciaire Fiduconsult en qualité d'organe de révision pour les années 2019 à 2021 est acceptée à l'unanimité.

### **8. Nomination de deux membres de la commission "Vuadens demain".-**

Deux démissions ont été enregistrées, soit Mme Martine Ducrest Levrat et M. Jérôme Moret.

Le groupe socialiste propose la candidature de Mme Jenny Ropraz.

La parole est donnée à M. Fabrice Brodard pour sa présentation.

M. Fabrice Brodard :

Le groupe PS présente la candidature de Mme Jenny Ropraz. Celle-ci est apprentie employée de commerce. Elle a récemment rejoint le Conseil général (c'est sa première séance aujourd'hui) et elle a été membre de plusieurs sociétés du village. Elle connaît donc très bien notre village.

M. Jean-Luc Thomas remercie de cette présentation.

Le groupe UDC propose la candidature de Mme Crystel Follonier Dumartheray

La parole est donnée à M. Jérôme Moret pour sa présentation.

M. Jérôme Moret :

Mme Crystel Follonier Dumartheray habite Vuadens depuis 2011, est mariée depuis 2012, a 2 enfants, et a été candidate aux élections 2016 pour le Conseil général et Conseil communal. Concernant sa vie professionnelle, elle possède un CFC d'employée de commerce, et a été gestionnaire contentieux auprès de la caisse AVS depuis 2004 à 2007. De 2007 à 2009, elle a été huissière à l'office des poursuites de la Riviera, et de 2009 à ce jour elle est spécialiste contentieux auprès de la caisse AVS Vaudoise.

M. Jean-Luc Thomas remercie M. Jérôme Moret.

Y'a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas.

Mmes Jenny Ropraz et Crystel Follonier Dumartheray sont élues en qualité de membres de la commission "Vuadens demain".

Félicitations à ces deux dames !

## Séance du Conseil général du 22 mai 2019

### **9. Election du bureau du Conseil général.-**

- a) Election du/de la président/e pour une année**
- b) Election du/de la vice-président/e pour une année**
- c) Election du/des scrutateurs/trices**

Comme chacun le sait, les mandats de président et vice-président se limitent légalement à une année.

#### **a) Election du/de la président/e pour une année**

Le groupe PLR et citoyens propose la candidature de Mme Sandy Maillard.

Y'a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas

Mme Sandy Maillard est déclarée élue à la présidence du Conseil général.

Bravo !

#### **b) Election du/de la vice-président/e pour une année**

Le groupe Mouvement Indépendant propose la candidature de M. Bernard Sudan.

Mme Isabelle Seydoux n'a pas préparé de présentation, l'intéressé étant connu de tout le monde. C'est surtout un candidat de qualité pour cette vice-présidence et le Mouvement Indépendant est très heureux qu'il puisse le représenter. Par avance merci.

Y'a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas.

M. Bernard Sudan est déclaré élu à la vice-présidence du Conseil général.

Bravo !

#### **c) Election du/des scrutateurs/trices**

Deux scrutateurs doivent être élus suite à la démission de Mme Martine Ducrest Levrat et à l'élection à la vice-présidence de M. Bernard Sudan.

Le groupe Socialiste propose la candidature de M. Jean-Luc Thomas.

Avez-vous besoin que M. Fabrice Brodard fasse une présentation ? Ce n'est pas le cas.

Le groupe Mouvement Indépendant propose la candidature de Mme Valérie Chaperon.

Pas de présentation, tout le monde la connaît.

Y'a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas.

M. Jean-Luc Thomas et Mme Valérie Chaperon sont élus scrutateurs

Félicitations !

La parole est donnée à Mme Sandy Maillard :

## Séance du Conseil général du 22 mai 2019

Mme Sandy Maillard :

Mesdames et Messieurs, chers/ères collègues,

Avant toute chose, je souhaite de tout cœur remercier M. Jean-Luc Thomas, mon prédécesseur, d'avoir si bien mené sa tâche de Président du Conseil général, à 2 reprises. Ses capacités d'écoute, de dialogues et son humour ont œuvré de près à maintenir une belle entente au sein du bureau et lors de nos assemblées. Que ces qualités me soient des exemples. Je tiens d'ailleurs à relever que malgré nos horizons politiques un peu divergents, la libérale que je suis et le socialiste qu'il est auront bien su s'entendre à la tête de notre Conseil. D'ailleurs, il ne va pas bien loin puisqu'il reste au Bureau. Indétrônable notre Jean-Luc !

C'est avec une joie non feinte que je troque un sage contre un autre sage, puisque M. Bernard Sudan a repris le flambeau à la vice-présidence; je suis très heureuse de pouvoir siéger à ses côtés et de pouvoir bénéficier de son expérience et de sa bienveillance. Encore un exemple à suivre.

Je salue également l'élection au Conseil général de Mme Jenny Ropraz qui rejoint également la Commission "Vuadens demain" au même titre que Mme Crystel Follonier Dumartheray qui apportent ainsi toutes deux une belle touche féminine à notre Conseil.

Il s'agit ce soir d'un moment historique puisque je suis la 1<sup>ère</sup> femme, et la seule d'ailleurs, ainsi que la plus jeune conseillère à être élue à la tête du Conseil général de Vuadens. Je crois que cette élection, pour laquelle je vous suis profondément reconnaissante, s'inscrit parfaitement dans le message que je souhaite vous donner en cette année de la 2<sup>ème</sup> grève des femmes et de la grève pour le climat. Mais rassurez-vous, ce n'est pas mon intention que de profiter de ce discours d'investiture pour vous dire l'entier des manifestes. Cela dit, je vous invite tout à fait à aller les lire et, mieux à les signer.

Mon but est plutôt de porter un message. Gandhi disait : "Sois le changement que tu veux pour le monde" et Christiane Singer, auteur que j'affectionne tout particulièrement d'ajouter "Incarnes le message".

Certes, nous faisons de la politique communale. Vuadens est loin d'être le centre du monde et peut-être même Berne ignore-t-elle jusqu'à notre existence. C'est une façon de parler. Mais je crois que, parfois, trop occupés à voter des crédits d'investissements pour l'aménagement ou les routes dont je ne suis pas en train de dire qu'ils sont vains bien au contraire, nous en oublions peut-être l'essentiel : l'humain.

C'est l'humain, la femme comme l'homme, qui doit être au centre de nos préoccupations, non l'argent. A entendre ces mots, les libéraux présents dans la salle doivent se dire que je suis devenue folle et qu'ils ont eu tort de me proposer à la présidence et les socialistes se préparent probablement à me faire signer au sein du parti à la fin de l'assemblée. Mais je le redis, c'est l'humain qui compte. Et cela commence au niveau communal déjà par le choix de l'éducation que nous voulons donner à nos générations futures. C'est cela le véritable investissement : c'est l'éducation. L'éducation à la liberté, à l'égalité. Nous devrions toutes et tous pouvoir être libres de vivre indépendamment de notre couleur de peau, de notre orientation sexuelle, de notre religion, de notre appartenance politique, indépendamment du jugement que les autres pourraient porter sur nous; et cela commence par un éveil des consciences au niveau communal déjà.

Voici donc mon message : continuons d'œuvrer pour la communauté, encore mieux que nous l'avons fait jusqu'à présent, en se posant chacune et chacun la question du sens de notre engagement. Pourquoi œuvrons-nous réellement ? J'ai fait mon choix, un choix que j'espère honorer durant cette

## Séance du Conseil général du 22 mai 2019

année de présidence. Je veux œuvrer pour le bien et le bonheur, la liberté, l'égalité de toutes et tous.

N'oubliez pas de vous féliciter pour les tâches accomplies, n'oubliez pas de pardonner les erreurs commises, n'oubliez pas que vous avez toujours le droit d'exprimer ce que vous pensez et toujours le droit d'agir, n'oubliez pas enfin de vouloir une vie heureuses pour vous et pour le village de Vuadens. Merci à toutes et tous pour votre engagement au sein de notre communauté et je vous souhaite à toutes et tous une belle suite.

M. Jean-Luc Thomas remercie Mme Sandy Maillard pour ce discours encourageant et un peu socialiste !

### **10. Proposition du groupe PDC au conseil communal d'étudier la politique économique locale.-**

La parole est donnée à M. Patrick Genoud qui va présenter la proposition.

M. Patrick Genoud :

Je vais vous lire la proposition et on en reparle après.

Proposition du groupe PDC au Conseil communal d'étudier la politique économique locale, notamment en initiant une rencontre des PME locales sous forme de groupement, d'états généraux de l'économie ou d'associations.

Le village de Vuadens a accueilli plusieurs entreprises ces dernières années. De plus, il bénéficie de l'installation de nombreux indépendants et de nombreuses entreprises sur son territoire.

Les 3 secteurs économiques y sont représentés : agriculture, industrie, commerces et services. Le service de la statistique de Fribourg dénombre, en 2016, 151 établissements implantés dans la commune. Il y a 32 entreprises qui font partie du secteur primaire, 24 du secteur secondaire, 95 du secteur tertiaire. Les entreprises représentent 1020 emplois, soit 85 dans le secteur primaire, 584 dans le secteur secondaire et 351 dans le secteur tertiaire.

Cela peut s'expliquer en partie par la situation géographique de la commune de Vuadens qui a permis l'essor d'entreprises, notamment grâce à la disponibilité des terrains, à la proximité d'axes routiers importants et à l'agglomération bulloise qui déploie ses effets au-delà des limites communales. Mais aussi, cela est dû à l'esprit entrepreneur de ses citoyens. Ainsi le tissu économique de Vuadens est important et cela doit être considéré comme une chance et une opportunité pour une collectivité.

Le groupe PDC se préoccupe de la volatilité des recettes fiscales liées aux entreprises. En outre, le barème d'impôt communal sur le bénéfice et sur le capital est relativement élevé en comparaison à la moyenne cantonale qui est à 75 cts par franc payé à l'Etat.

D'autre part le groupe PDC constate que le plan d'aménagement local présente peu de possibilité d'extension des zones d'activités, laissant l'implantation de nouvelles entreprises difficilement réalisable à court terme.

Finalement, le groupe PDC constate que la fonction économique est absente du cahier des charges des dicastères de l'Exécutif.

## Séance du Conseil général du 22 mai 2019

En parallèle, le canton de Fribourg développe une promotion économique proactive en ayant modifié la loi sur la promotion économique en 2018 et en mettant en consultation un avant-projet de loi sur la politique foncière active.

Fort de ces constats, le groupe PDC propose que le Conseil communal étudie sa politique économique : initier la rencontre des acteurs économiques de Vuadens peut être un axe d'études, cela peut se faire en autre sous forme d'états généraux ou par la création d'un groupement des entrepreneurs.

Même si la politique économique doit principalement être traitée au niveau du canton voire de la Confédération, le Conseil communal peut, comme autorité de l'Exécutif mais également comme employeur important, prendre part activement à sa promotion par les compétences qui sont à sa disposition.

Le groupe PDC au Conseil général.

M. Jean-Luc Thomas remercie M. Patrick Genoud.

Avant de passer la parole, M. Jean-Luc Thomas aimerait apporter quelques précisions en tant que membre de la Commission d'aménagement et il se fait aussi le porte-parole du groupe socialiste.

La proposition du groupe PDC n'apporte rien sur le plan économique ni sur le plan d'aménagement et pour cause : aujourd'hui, c'est bien nos autorités communales qui sont à l'écoute des entreprises. D'abord, ils vont régulièrement les visiter lors des portes ouvertes, des inaugurations etc., et en amont, les entreprises venaient voir (je dis bien "venaient") l'autorité communale si des terrains étaient disponibles pour leur implantation. Mais à l'avenir, le bureau de la promotion économique cantonale va gérer l'ensemble des terrains industriels à disposition sur le territoire cantonal et des communes.

Pour les futurs acquéreurs de terrains industriels, cette solution est intéressante à plusieurs titres, mais je préciserais simplement qu'ils n'ont qu'un interlocuteur en face d'eux et c'est tant mieux.

Par contre, j'espère que nos autorités communales pourront être écoutées et donner un appui certain à une société haute en valeur ajoutée en places de travail.

Sur le plan d'aménagement, nous sommes rattachés au plan directeur régional Mobul. Il reste une surface à bâtir à l'Est de Bumotec mais vous devez savoir que la commune ne peut plus ouvrir de nouvelles zones à bâtir pour l'industrie ou l'artisanat.

Et de créer une association des commerçants et artisans dans cette commune, ce n'est pas au Conseil communal de la faire, cette initiative doit venir des intéressés.

En conclusion, Mesdames et Messieurs, cette proposition n'apporte pas grand-chose à nos autorités. On en voit pas vraiment l'utilité, on est ni pour ni contre.

La discussion est ouverte.

M. Patrick Genoud :

La proposition ne tend pas forcément à créer une association des commerçants, pas du tout. C'est plutôt de donner le mandat au Conseil communal de prendre ce domaine en mains, de l'étudier, de pouvoir voir dans la commune quels sont les vœux des entreprises qui sont établies (comme on l'a vu il y a quand même des emplois à la clé). Il n'y a pas que l'aménagement du territoire. Il y a peut-être d'autres questions qui n'ont jamais été vraiment abordées. J'ai été étonné qu'il n'y avait pas de

## Séance du Conseil général du 22 mai 2019

dicastère "économie" à la commune; il y a l'agriculture qui est une des branches de l'économie, mais les autres branches telles que l'industrie, secteur tertiaire, secteur secondaire. C'est traité bien évidemment mais il n'y a pas une énergie qui est mise dans ce domaine, alors qu'il est important. On l'a vu dans les comptes aussi : on vient de les boucler avec une augmentation des revenus liés à l'imposition des personnes morales. C'est tout à fait intéressant mais c'est très volatil. Un pilotage dans ce domaine ne serait pas inutile.

M. Christian Levrat :

Monsieur le Président, cher/ères collègues,

Je trouve en tous les cas la question qui est posée intéressante, parce que l'on doit notre présence et vraisemblablement l'existence du Conseil général au dernier psychodrame en date de la commune qui était la vente des terrains à Bumotec. On était effectivement au cœur des questions de développement de la commune. Je crois que l'exemple de Bumotec nous montre bien où sont les enjeux futurs pour le développement économique de la commune, à savoir la valorisation des terrains situés le long de l'autoroute. C'est là-dessus qu'en fait va se dessiner le développement des emplois et c'est là-dessus que l'on doit être particulièrement attentif, même si effectivement depuis le plan directeur régional, plan directeur cantonal, c'est la Promotion économique cantonale qui est décisive pour déterminer le type d'emploi qui s'y implante.

S'il y a une activité à déployer, à mon sens, ce n'est pas tellement de mettre en réseau les commerçants ou les entreprises de la commune. Elles se connaissent : on est peu et on se connaît les uns et les autres. S'ils avaient souhaité faire une association, ils l'auraient fait depuis longtemps. Si cela n'a pas été fait, c'est qu'il n'y a pas besoin.

Le véritable enjeu, c'est dans quelle mesure est-ce que le Conseil communal peut influencer sur le type d'entreprises qui s'installe le long de l'autoroute, quelle marge de manœuvre on a pour éviter que l'on répète des erreurs du passé qui ont vu s'installer sur des terrains à assez haute valeur des hangars, pour dire les choses comme elles sont, dans lesquels les entreprises stockent du matériel avec relativement peu d'emplois. Et puis, à l'autre extrême, qu'est-ce qu'on peut faire pour attirer des entreprises qui ont des emplois à forte valeur ajoutée avec très peu d'émission.

En soi, on devrait toujours encourager le Conseil communal à réfléchir et j'ai le sentiment que les questions décisives pour nous, ce ne sont pas les questions soulevées par nos collègues du PDC. Ce n'est pas tellement la question fiscale, ce n'est pas tellement non plus parce que cela échappe largement à la commune (en fait, c'est quelque chose qui est réglé à l'échelon supérieur, on vient d'ailleurs de voter là-dessus), ce n'est pas tellement non plus les questions d'association de commerçants. Mais ce qui serait intéressant, c'est de voir et d'essayer de comprendre un peu mieux la marge de manœuvre qu'a le Conseil communal dans l'implantation d'entreprises, les influences qu'il a ou qu'il n'a pas dans ce domaine-là. Et peut-être ce serait intéressant d'avoir une fois une présentation sur ce point-là du Conseil communal.

A ce stade, je vais m'abstenir sur la proposition du PDC parce que les éléments qui sont invoqués c'est soit de l'enfonçage actif de portes ouvertes, soit des questions qui relèvent plutôt de l'échelon supérieur.

## Séance du Conseil général du 22 mai 2019

M. Jean-Luc Thomas remercie M. Christian Levrat et ouvre la discussion. La parole n'est plus demandée et la discussion est close. Le vote peut avoir lieu et le bulletin secret n'est pas requis. Le Conseil général se prononce par main levée.

Résultats :

- 12 oui
- 0 non
- 14 abstentions

La majorité étant de 14, la proposition du groupe PDC est rejetée.

Intervention de M. Christian Levrat :

Je suis désolé de vous contredire, et j'en suis d'autant plus navré car je ne suis pas un grand fan de la proposition du PDC, mais en l'espèce, la proposition n'a pas été rejetée mais acceptée par 12 voix contre 0 et probablement une quinzaine d'abstention. Elle ne doit pas atteindre une majorité absolue pour être acceptée. Il suffit que les oui l'emportent sur le non, de mon point de vue. Ce serait dommage qu'après avoir développé tout un texte et une argumentation, le PDC perde alors que personne ne s'oppose à sa proposition.

M. Jean-Luc Thomas :

La séance est suspendue quelques minutes afin de consulter le règlement du Conseil général et voir dans quelle mesure cette proposition peut être acceptée ou non.

Le doute est levé : effectivement, à l'art. 46 du règlement, il est dit "les décisions sont prises à la majorité des suffrages, les abstentions, les bulletins blancs et les bulletins nuls n'étant pas comptés. En cas d'égalité, le Président départage".

La proposition du PDC est donc acceptée avec 12 oui. Elle sera transmise au Conseil communal qui se réjouit de la recevoir !

### **11. Divers.-**

M. Jean-Luc Thomas donne la parole au Conseil communal.

M. Daniel Tercier :

Mesdames, Messieurs,

Futur EMS de la Sionge :

Vous avez appris par la presse que le futur EMS de la Sionge se construira à Vuadens. Les communes de Sâles et de Vuadens étaient sur les rangs pour accueillir ce nouvel établissement. La commune de Vaulruz n'avait pas souhaité présenter de candidature.

La candidature de Vuadens a été présentée au Comité du Réseau Santé et Social de la Gruyère le 15 avril dernier. Grâce à une solide présentation et une argumentation de qualité, Vuadens a été choisi au détriment de Sâles. A noter qu'un bureau d'architectes mandaté par le Réseau Santé et Social s'était penché sur le potentiel du site vuadenois. Je tiens à remercier ici mes 2 collègues conseillers qui m'ont accompagné lors de cette séance et pour la création du dossier, à savoir Mme Alexandra Clerc et M. Patrick Telfser.

## Séance du Conseil général du 22 mai 2019

La réalisation du bâtiment de l'EMS de la Sionge devra se réaliser aux alentours de 2023 à 2025. Relevons que le calendrier est chargé avec les constructions et les rénovations prévues pour les autres EMS de la Gruyère.

Un nouveau bâtiment verra donc le jour sur un terrain situé à côté du Foyer St-Vincent et le bâtiment actuel devra trouver une nouvelle affectation. Le bâtiment prévu devrait compter une nonantaine de lits, dont 75 pour des longs séjours et 15 lits pour la psychogériatrie.

Le coût financier pour le bâtiment de Vuadens tourne autour de 30 millions et également 30 millions pour le futur EMS à Pringy.

Mesdames, Messieurs, nous sommes au début d'une grande aventure, le premier pas a été franchi, reste un long chemin à parcourir.

### Seniors + :

Le vieillissement de la population est un des enjeux majeurs de notre société. Avec le déploiement de la politique "Senior +" de notre canton, les districts et les communes se sont vus confier de nouvelles responsabilités et compétences dans ce domaine. La loi sur les Seniors + précise que les communes ont jusqu'en 2021 pour élaborer des concepts communaux et des mesures concrètes en faveur des seniors.

Le Conseil communal a mis sur pied la Commission Seniors + de notre village, non sans quelques difficultés de recrutement il est vrai. Nous avons dû avoir recours à vos groupes afin de trouver le nombre suffisant de personnes désireuses de s'investir pour nos seniors.

La séance de constitution a eu lieu lundi soir. Huit personnes en font partie, plus une personne du Conseil communal. La présidence sera assumée par M. Gabriel Genoud.

Un travail important de recherches, d'information, de mises à jour doit être réalisé avant de promouvoir des actions concrètes pour nos seniors.

Le Conseil communal remercie celles et ceux qui ont accepté ce mandat.

Merci de m'avoir écouté.

M. Jean-Luc Thomas remercie M. Daniel Tercier et ouvre la discussion.

M. Michel Sudan :

Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs,

Pour la sécurité des piétons, on a voté un crédit pour un trottoir entre le Rialet et le Bugnon. Ce tronçon est aujourd'hui goudronné. En 2021, voire 2022, est programmée la réalisation d'un trottoir entre le Bugnon et le carrefour de l'Hôtel de Ville.

Lors de la séance d'information du 30 avril, vous nous avez informés que le trottoir le long de l'église sera corrigé.

Afin de sécuriser totalement le chemin des enfants vers l'école, il serait judicieux de penser au tronçon entre la maison Déforel et l'église.

Merci de votre attention

Mme Isabelle Seydoux :

Mesdames, Messieurs,

## Séance du Conseil général du 22 mai 2019

Lors de la séance du Conseil général du 28 novembre dernier, nous sommes intervenus afin de savoir si un remaniement du site internet était compris dans le montant prévu au budget 2019. M. Paul-Henri Donzallaz nous a répondu que le montant de Fr. 8'800.-- prévu comprenait la maintenance du site, la connexion internet mais que rien n'était prévu pour le dépoussiérage de ce site. Par contre, je le cite : "On pourrait volontiers budgétiser un projet pour l'année prochaine".

Est-ce que le Conseil communal a pu depuis cette séance discuter de cette possibilité ? Le cas échéant, une décision a-t-elle été envisagée ?

Il nous apparaît en effet urgent de remanier le site internet de notre commune. Le montant prévu pour 2019 ne peut couvrir une réelle refonte de celui-ci. C'est pourquoi nous demandons au Conseil communal de définir lors de l'élaboration du prochain budget un montant permettant de réaliser une nouvelle version de ce site dans les meilleurs délais.

Un site internet, c'est d'abord une source d'informations pour nos citoyens sur des sujets aussi divers que la vie locale, les formalités administratives, les commerces ou la vie politique. Mais vous conviendrez que c'est également une vitrine de Vuadens vers l'extérieur et il est grand temps de rendre cette image plus moderne et plus avenante.

Merci de votre attention.

Réponse de M. Daniel Tercier :

Nous avons reçu deux offres pour les futurs sites et une troisième doit arriver prochainement.

Mme Isabelle Seydoux :

Je vous remercie pour cette réponse et je me réjouis de voir ces projets.

M. Fabrice Brodard :

Comme vous le savez, plusieurs Commissions sont actives dans notre commune et nous avons parfois mais assez rarement un aperçu qui est communiqué de ce qui est fait dans ces commissions lors du Conseil général. Alors notre groupe propose que chaque année les présidents de ces commissions puissent communiquer un rapport de ce qui a été fait dans les commissions, rapport qui pourrait être suivi d'une brève discussion avec les membres du Conseil général.

Nous pensons que ceci permettrait de mieux visibiliser le travail qui est fait au sein de ces commissions et d'accroître aussi les échanges au sein du Conseil général sur ces travaux.

Réponse de Mme Sandy Maillard :

Concernant la Commission Vuadens demain, un rapport avait été fait à la dernière assemblée au mois de novembre. Il n'y a pas de retour aujourd'hui pour la simple et bonne raison que la commission ne s'est pas énormément réunie depuis le mois de novembre et que les choses n'ont pas beaucoup avancé. Avant de faire un rapport détaillé, on souhaitait poser des questions au Conseil communal, ce qui a été fait. Donc, en théorie, à chaque séance, on devrait avoir un rapport de cette commission. Question : Est-ce que ces rapports doivent être plus fréquents ou semestriels cela suffit ?

M. Fabrice Brodard :

En l'occurrence, la Commission Vuadens demain est la seule pour laquelle nous avons eu un petit rapport communiqué. Mon message s'adressait plutôt de généraliser ce fonctionnement, de pouvoir parler de ce qui est fait au sein des commissions, aux autres commissions qui sont dans la commune. On peut penser notamment à la Commission du Foyer, mais on aura la Commission Senior+ aussi, la

## Séance du Conseil général du 22 mai 2019

Commission d'aménagement, la Commission de Naturalisation etc..., qui pourrait faire un bref rapport et une discussion pourrait suivre. Ce n'était pas adressé à la Commission Vuadens-demain.

Mme Sandy Maillard :

Puisque l'on parle de question de rapport, de transparence au sein des commissions, j'aurais un souhait à adresser au Conseil communal : à l'avenir les informations officielles, du type le choix de Vuadens pour installer le Foyer de la Sionge, soit communiqué directement aux Conseillers généraux et que l'on ne doive pas attendre que la presse le sorte pour l'apprendre.

Merci beaucoup.

M. Jacques Chollet :

Je vous soumetts une proposition concernant l'amélioration du soutien aux sociétés locales.

Mesdames, Messieurs, les comptes de notre commune sont à nouveau positifs. On nous annonce des temps plus incertains et de gros investissements nous attendent encore. Cela étant, le Mouvement Indépendant souhaite que lors de l'élaboration du prochain budget un soutien plus important puisse être consenti à nos sociétés locales.

On constate par exemple que le montant octroyé par les budgets 2017 et 2018 n'a pas été intégralement utilisé pour les sociétés sportives. Nous sommes bien conscients que les sommes distribuées aux sociétés dépendent essentiellement des demandes formulées auprès du Conseil communal.

Cela étant, de manière plus large, nous souhaitons qu'une réflexion puisse avoir lieu sur le soutien apporté à nos sociétés. Cela peut passer par une mise à disposition de locaux sans location, par des participations financières plus importantes, ou par d'autres pistes à explorer.

Nous avons de la chance d'avoir au sein de notre village des personnes qui s'engagent afin que petits et grands puissent vivre leurs passions sportives, musicales ou créatives. Le Mouvement Indépendant souhaite que l'Exécutif leur adresse un message clair de reconnaissance et de soutien pour le futur.

Une proposition concrète qui pourrait être mise en place rapidement serait d'augmenter la participation que les sociétés formatrices reçoivent pour les jeunes de moins de 16 ans. C'est actuellement un montant de Fr. 20.-- qui est octroyé, et il ne semble pas déraisonnable d'augmenter sensiblement cette somme.

Le Mouvement Indépendant ayant déjà formulé lors du Conseil général du 29 novembre 2017 une demande pour un soutien plus important pour les sociétés de Vuadens, nous ne perdons pas espoir que cette demande soit cette fois-ci entendue et suivie de réalisations concrètes.

Merci de votre attention

Mme Isabelle Seydoux :

Mesdames, Messieurs,

Le Mouvement Indépendant a la joie de vous annoncer 2 bonnes nouvelles.

La première concerne l'adhésion de notre commune au programme Easyvote. Qu'est-ce que c'est Easyvote ?

Constatant que les jeunes âgés entre 18 et 25 ans participaient moins aux votations et aux élections que les citoyens plus âgés, 6 parlementaires des jeunes du canton de Berne ont lancé en 2007 le projet d'une brochure d'aide au vote.

## Séance du Conseil général du 22 mai 2019

Ce projet a par la suite été repris en 2012 par le Fédération suisse des parlements des jeunes, pour ensuite devenir la principale mesure du programme Easyvote. Son objectif est clair : augmenter à 40% le taux de participation des jeunes âgés de 18 à 25 ans aux votations.

Le programme Easyvote s'autofinance à hauteur de 70%. Le financement restant est issu des contributions de la Confédération et des cantons notamment.

La brochure Easyvote informe sur les objets en votation au niveau fédéral. Son objectif est de fournir aux jeunes, en complément des documents officiels, des informations accessibles, neutres et moins longues. En effet, la complexité des objets et la non moins complexe explication offerte par les textes officiels amènent un grand nombre d'électeurs à s'abstenir d'aller voter. Du fait que la brochure Easyvote est envoyée à la maison, elle favorise la discussion au sein de la famille et stimule l'ensemble de ses membres à s'intéresser aux votations.

Les textes sont rédigés selon la devise "Par les jeunes, pour les jeunes" sur la base des documents officiels. Quatre semaines avant les 4 votations annuelles prévues au niveau fédéral, les brochures Easyvote sont envoyées aux jeunes âgés de 18 à 25 ans. En 2018, près de 410 communes suisses ont participé à ce programme. Plus près de nous, Fribourg et Bulle y ont adhéré en juin 2018 et janvier 2019. Les communes ayant adhéré à ce programme constatent une augmentation du taux de participation de leurs jeunes, ces derniers ont ainsi l'opportunité de se forger leur propre opinion.

Convaincu par la pertinence d'une telle démarche en date du 11 février dernier, le Mouvement Indépendant a contacté les différents groupes représentés au Conseil général afin de leur soumettre cette proposition. Grâce à leur soutien, nous avons ainsi pu contacter ensuite directement notre Exécutif pour lui soumettre cet objet. Par courriel du 29 avril dernier, le Conseil communal nous a ainsi confirmé que notre proposition était acceptée et que les démarches utiles à cette adhésion allaient être entamées prochainement.

Le Mouvement Indépendant est heureux de constater qu'il a été possible de fédérer les membres du Conseil général ainsi que ceux du Conseil communal autour de cette idée novatrice. Enfin, il est à relever que le canton de Fribourg a très récemment décidé de contacter toutes les communes afin de les inciter à soutenir le programme Easyvote. Nous pouvons donc nous targuer d'avoir été novateurs et parfaitement en phase avec la politique cantonale en la matière.

Merci de votre attention.

M. Fabrice Brodard :

Mesdames, Messieurs,

Vous avez certainement pris connaissance des débats dans la presse concernant l'installation de la technologie 5G par les opérateurs de téléphonie mobile.

Selon l'Office fédéral de la communication (OFCOM), les moratoires demandés par les cantons et certaines communes concernant l'installation de ces antennes 5G ne relèvent pas de la compétence des communes ni du canton. Cependant, dans l'attente que les effets des ondes électromagnétiques sur notre santé, voire sur la communication dans le micro du Conseil général, soient plus étayés, nous pouvons prendre des mesures concrètes et proportionnées au sein de notre règlement communal d'urbanisme pour baliser l'installation de ces antennes.

En particulier, les enfants et jeunes scolarisés doivent être préservés du rayonnement de ces antennes. D'un point de vue urbanistique aussi, ces antennes posent également un problème de cohérence du bâti et d'esthétique. En conséquence, nous requérons que soit ajoutée, à notre

## Séance du Conseil général du 22 mai 2019

règlement communal d'urbanisme, une interdiction formelle d'installation d'antennes de téléphonie mobile à moins de 500 m des établissements scolaires communaux. Il doit également être précisé que ces antennes de téléphonie mobile doivent impérativement et de manière prioritaire être construites dans les zones industrielles et qu'aucune antenne ne puisse être construite en zone résidentielle sauf si une raison impérieuse motivée par les requérants devait le justifier. Ces mesures seraient par ailleurs tout à fait compatibles avec la jurisprudence du Tribunal fédéral. Il s'agit notamment de l'ATF 141 245.

Nous demandons donc par conséquent au Conseil communal de prévoir l'introduction au sein du RCU de Vuadens de ces mesures contraignantes dans les meilleurs délais.

M. Jean-Luc Thomas :

J'espère que le Conseil communal sera à l'écoute de ces revendications.

M. Christian Levrat :

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, cher/ères collègues,

Je n'avais ni revendication ni question au Conseil communal, mais que je voulais revenir sur la question du Foyer. Il y a exactement une année, on en avait brièvement débattu lorsque l'on avait traité des comptes du Foyer et du budget complémentaire pour 2019, qui faisait état d'un certain nombre de lacunes. Notre future présidente l'a dit justement "à la fin, il n'y a que l'humain qui compte" et c'est pour cela que l'on doit être particulièrement attentif à mon sens à ce qui se passe au Foyer, à la qualité de la prise en charge des résidents et s'assurer que les choses se passent pour le mieux.

J'aimerais remercier d'abord le Conseil communal d'avoir demandé un audit sur le fonctionnement du Foyer, d'avoir établi avec la direction du Foyer un catalogue de mesures à prendre, d'avoir eu l'énergie de les prendre durant cette année malgré les règles administratives qui s'imposent. Il est clair qu'il a fallu engager des moyens financiers supplémentaires, cela me paraissait aller dans le bon sens et je vois dans cette réaction assez énergique au final aussi une des causes que le futur foyer a pu être attribué à Vuadens. J'aimerais encourager le Conseil communal, notamment dans toute la phase qui nous sépare de la construction du nouveau Foyer, qui va être malgré tout relativement longue (entre 5 et 10 ans), à rester très attentif à la qualité de la prise en charge et à ne pas trop diminuer les investissements, qu'il s'agisse du bâtiment, de la formation du personnel, du développement du Foyer, de la qualité de vie des résidents, en s'abritant derrière la nouvelle construction qui arrive. Cela me paraît très important que l'élan positif qu'on a pu sentir se poursuive et que là où des doutes ou des questions se posent, on soit ouvert à la discussion avec les familles, les résidents. J'aimerais vous remercier d'être allé dans cette direction et vous encourager à la faire d'avantage encore y compris dans cette phase qui peut être assez délicate.

Pour le futur, il y a 2 questions que l'on devrait traiter, mais je comprends bien que cela ne puisse pas être le cas aujourd'hui. Une a été rappelée par le Président de la Commission financière : c'est toute la planification financière, qu'est-ce qui implique pour notre commune toute la nouvelle organisation des Foyers en Gruyère et la construction du Foyer à Vuadens.

La 2<sup>ème</sup>, c'est la gouvernance du Foyer. Cela veut dire : quel type d'organisation on met sur pied, avec quelle implication pour les Conseillers communaux concernés, pour les Conseillers généraux, ou pour les membres des Commissions actuelles. C'est clair qu'il va y avoir une modification en profondeur,

## Séance du Conseil général du 22 mai 2019

mais je trouve bien que l'on est une structure qui garantisse malgré tout un lien avec la population des villages concernés.

M. Jean-Luc Thomas :

Merci M. Christian Levrat pour cette vision à long terme.

Réponse de M. Daniel Tercier :

Je remercie M. Christian Levrat pour cette intervention. La réunion des deux foyers, Sâles et Vuadens, est en route. Vous le savez, des personnes ont été engagées sur les 2 sites : le Directeur, l'infirmière cheffe, la responsable des finances. Maintenant nous travaillons au rapprochement des deux comités administratifs pour n'en faire plus qu'un en 2020. C'est le désir du Réseau Santé et Social via le Préfet.

Nous devons trouver les personnes qui vont continuer, donc il y aura moins de monde dans ce comité. Cela ne sert à rien de mettre les deux comités réunis, cela fera trop de monde. Quand on est 8, 9, 10 ou 12, on perd du temps dans les discussions et le pratique est laissé de côté.

C'est en route. On doit le mettre en activité, au moins le comité, en 2020. Tout ne pourra pas se faire d'un coup : il y a le personnel à régler, il y a tout un tas de problèmes qui vont ressortir et qui sont déjà en traitement. Comme vous l'avez dit, le bien-être des patients et des résidents doit être sauvegardé et maintenu. Actuellement, avec la nouvelle direction et les nouveaux responsables, la prise en charge va très bien, le personnel est aussi satisfait de cette nouvelle façon de travailler, ouverte aux dialogues, et nous allons continuer dans cette optique-là.

Evidemment, avec le nouveau bâtiment qui sera prévu peut-être dans 3 ou 5 ans, cela va changer, mais allons tranquillement avec notre Foyer, le regrouper et quand le nouveau sera fait, c'est là que les 3 communes devront prendre des décisions.

Mme Valérie Chaperon :

Mesdames, Messieurs,

Nous continuons avec une deuxième excellente nouvelle.

Celle-ci concerne le projet mis en place par le Mouvement Indépendant en collaboration avec la Société de jeunesse que nous avons nommé "La déchetterie n'est plus un souci".

Le 12 avril 2017, trois membres du Mouvement Indépendant se réunissaient afin de réfléchir à la mise en place d'un service de proximité pour le ramassage des déchets ménagers. L'idée était de pouvoir offrir gratuitement une prestation utile et qui, surtout crée du lien entre les habitants. Contact a été pris avec la Société de jeunesse afin de leur proposer de collaborer à cette action afin de lui donner en plus une valeur intergénérationnelle. Leur décision de se mettre à disposition de leurs aînés a été un magnifique cadeau et nous les remercions chaleureusement pour leur engagement enthousiaste.

Depuis septembre 2017, chaque premier samedi du mois, une équipe de bénévoles formée de membres du MI et de la Société de jeunesse parcourt le village afin de rendre visite à la quinzaine de personnes inscrites à ce jour à ce service. Un véhicule adéquat nous est gracieusement mis à disposition par un habitant du village et chacun œuvre bénévolement. Les personnes qui souhaitent bénéficier de ce service peuvent s'inscrire au moyen d'un bulletin qui est publié en juillet dans le journal communal. Ce service est destiné aux personnes bénéficiaires d'une rente AVS-AI ainsi qu'aux personnes à mobilité réduite.

## Séance du Conseil général du 22 mai 2019

Dans le cadre de sa politique Senior+, le canton de Fribourg offre la possibilité d'annoncer les projets intergénérationnels afin de leur octroyer un soutien et de les faire connaître. Notre projet a été soumis à un jury et a été plébiscité par l'octroi d'un prix. Nous sommes heureux de pouvoir porter cette information à votre connaissance et pleinement satisfaits de cette belle reconnaissance.

Au printemps, nous avons désormais pris l'habitude de proposer un apéritif à l'ensemble des bénéficiaires et des bénévoles afin que tous puissent se rencontrer. Ces moments d'échange et de partage sont riches et précieux. Ce projet s'inscrit dans une démarche villageoise et nous souhaitons inviter toutes celles et tous ceux qui souhaiteraient participer à de futurs ramassages à s'annoncer, vous êtes tous les bienvenus.

Merci pour votre attention.

Mme Anne-Catherine Barras :

Bonsoir à tous,

J'aimerais juste compléter l'intervention de M. Daniel Tercier pour dire que, effectivement la fusion des deux foyers va avoir lieu. De toute manière, les statuts vont devoir vous être présentés. Mais j'aimerais aussi ajouter que les prochaines années vont être décisives, parce que, ce qui se profile, c'est que les communes vont probablement perdre leur prérogative dans la direction et la gestion de ces homes qui vont probablement dans un avenir plus ou moins proche être gérés plutôt par le RSSG au niveau district. C'est important que maintenant, pendant ces prochaines années, on puisse s'investir. Je crois que c'est ce que l'on fait à la Commission du Foyer pour donner l'orientation que l'on souhaite à ce nouveau foyer qui va être construit à Vuadens, cette orientation qu'on essaie de donner en commun avec nos collègues de Sâles. Vous serez tenus au courant, et de toute manière les statuts vont être présentés ici pour approbation.

M. Vincent Genoud :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

J'aurais une question par rapport au point 6 de l'ordre jour qui a été supprimé. J'aimerais en connaître la raison parce que, dans le descriptif de la demande, on nous parle effectivement que "Afin d'éviter de recreuser la chaussée plus tard, installer les conduites communales alors que l'on peut les mettre aujourd'hui dans la fouille, les travaux sont prévus cet automne".

J'aimerais bien connaître la raison pourquoi on a retiré cet objet de l'ordre du jour, cette demande de crédit.

Réponse de M. Sébastien Meyer :

Monsieur le Président, cher/ères collègues,

Tout simplement, nous avons décidé de retirer cet objet car nous allons l'intégrer dans un projet beaucoup plus grand qui est prévu à futur. Après des discussions très étroites, nous nous sommes rendu compte qu'il valait mieux intégrer ce projet au futur. C'est uniquement 90 m, mais on s'est dit que, lorsque l'on fera toute la traversée supérieure du village, on l'intégrera à ce moment-là.

M. François Morand :

L'automne dernier, nous avons tous vu dans la presse qu'une grosse entreprise voulait s'implanter sur un site d'intérêt cantonal dans notre commune et que le Conseil avait eu des discussions avec cette entreprise. J'aimerais savoir où en sont ces discussions ou ces tractations peut-être.

## Séance du Conseil général du 22 mai 2019

Réponse de M. Daniel Tercier :

Comme cela a été dit, les terrains au bord de l'autoroute sont des terrains stratégiques pour le canton. Donc c'est le canton et la Promotion économique qui gèrent ces terrains. Cette grande société qui voulait venir s'installer là, voulait en premier lieu aller à Domdidier ou St-Aubin. Mais en venant à Vuadens ou Bulle, elle pouvait se regrouper. Bulle ne l'a pas voulue. Ils se sont rabattus sur le terrain qui se situe près de CTD. Il y avait deux propriétaires, et cela faisait 60'000 m<sup>2</sup>. Après bien des discussions, ils ne voulaient prendre plus que 36'000 m<sup>2</sup>. Nous avons été à Berne avec le Préfet, la Promotion économique et le Conseiller d'Etat M. Steiert pour discuter avec les Services fédéraux pour le territoire. Nous avons passé une matinée à discuter : la Confédération était d'accord de nous accorder sur le principe de pouvoir mettre cela en activité, parce que cela représentait une centaine d'emplois qui allait être rapatriée ici. De mémoire c'était au mois de novembre, pas de nouvelle en décembre..

La seule nouvelle que l'on a eue, c'est que ce grand groupe avait eu des problèmes financiers en France. Et depuis le mois de décembre, on n'a aucune nouvelle.

M. Daniel Bovigny :

Pour contrebalancer certains propos, je vais prêcher pour l'économie, malgré le fait que je sois socialiste. Cela contrebalance un petit peu les propos de la nouvelle présidente. Prêcher pour l'économie d'énergie, pour annoncer qu'il y aura dans cette même salle, le 13 juin prochain à 19h30, une séance d'information sur "Comment rénover votre bâtiment". Je m'adresse aussi aux propriétaires. C'est dans le cadre de la Commission d'énergie bien sûr, et on va aussi présenter en début de séance le chauffage à distance (CAD) en quelques points ainsi que le processus "Cité de l'énergie" dans lequel est engagée notre commune. Mais le plus gros de la soirée, ce sera le thème ci-dessus qui est organisé par Energie Fribourg. Vous recevrez un tout-ménage ces prochains jours.

Merci.

La parole n'est plus requise. Il est demandé que les interventions de la soirée soient transmises à la secrétaire sous format papier, pour faciliter la rédaction du procès-verbal.

M. Jean-Luc Thomas :

Sans transition, je vais vous faire mes adieux en tant que Président. Me voilà arrivé au bout de mon mandat et je suis heureux à plus d'un titre :

- 1) d'avoir eu l'honneur d'être le premier citoyen mille ans après la création de ce village
- 2) en tant que doyen du Conseil général de transmettre le perchoir à l'une des benjamins de cette assemblée.

L'année a passé très vite. J'en garderai d'excellents souvenirs tant sur le plan humain que sur le plan du travail. On sent, spécialement ce soir, une certaine fébrilité au sein de notre assemblée, preuve que ses membres commencent à prendre leur marque et c'est tant mieux pour la tâche que nous ont attribuée les électeurs.

Osez intervenir, vous avez été élus pour ça. Faites bouger les choses. Allez chercher les renseignements qu'il vous faut ! Cela ne pourra qu'améliorer la qualité de notre parlement. On se doit de donner les bonnes directions aussi à notre Exécutif.

## Séance du Conseil général du 22 mai 2019

Justement, je remercie le Conseil communal qui a su créer un climat de confiance, d'information auprès de nos membres. J'espère que ce climat ne sera pas entaché par quelques querelles politiques d'ici la fin de la législature.

Je profite aussi de cet instant pour remercier toutes et tous les membres de l'administration communale pour leur travail et leur disponibilité.

Je vous souhaite un agréable été, de belles vacances et à cet automne.

Je clos cette séance à 20h52.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Secrétaire :

Véronique Margueron



Le Président :

Jean-Luc Thomas

